



Fondation Française de l'Ordre de Malte

Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42 rue des Volontaires 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022



Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons notamment vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (« CROD ») et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (« CER »), telles que décrites dans la note 10 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 07 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
Représenté par

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Pascal Cossé

DocuSigned by:
Eric CHAPUS
55DC7076FF7A4F8...

Eric Chapus



Comptes annuels

Fondation Française Ordre de Malte

31/12/2022

Ce document contient 6 pages





Fondation Française Ordre de Malte

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5

Fondation Française Ordre de Malte

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit	101 430	65 395	36 035	68 065
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	63 579	9 171	54 408	44 078
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	165 009	74 566	90 443	112 143	
	Immobilisations corporelles	Terrains	6 486 764		6 486 764	5 536 764
		Constructions	14 194 341	4 327 217	9 867 124	9 357 435
		Inst.techniques, mat.out.industriels	93 931	45 025	48 905	34 485
Immobilisations corporelles en cours		312 677		312 677	151 153	
Avances et acomptes						
TOTAL	21 087 715	4 372 243	16 715 471	15 079 838		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 450 540		2 450 540	2 933 215	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	427 386		427 386	427 386	
	Autres titres immobilisés	2 710 200		2 710 200	2 909 659	
	Prêts					
	Autres					
TOTAL	3 137 586		3 137 586	3 337 045		
Total I		26 840 850	4 446 809	22 394 040	21 462 242	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations	868 403		868 403	9 296 274
		Autres	210 214		210 214	686 974
	TOTAL	1 078 617		1 078 617	9 983 248	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	8 569 801	1 026 041	7 543 760	7 411 338
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		5 465 407		5 465 407	3 492 840	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		17 759		17 759	8 705	
Total II		15 131 585	1 026 041	14 105 544	20 896 134	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		41 972 436	5 472 850	36 499 585	42 358 376	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Fondation Française Ordre de Malte

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 705 604	2 705 604
	Fonds propres complémentaires	7 294 395	7 294 395
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	155 107	155 107
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	17 949 230	17 933 695	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 437 282	15 535	
Situation nette (sous-total)	30 541 621	28 104 338	
Fonds propres consommables	450 751	450 751	
Subventions d'investissement	173 710	184 767	
Provisions réglementées			
Total I	31 166 083	28 739 857	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 453 221	3 038 780
	Fonds dédiés	860 339	704 876
	Total II	3 313 561	3 743 656
Provisions	Provisions pour risques	350 000	
	Provisions pour charges	4 355	4 471
	Total III	354 355	4 471
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	253 045	251 455
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 418	133 487
	Dettes des legs ou donations	898 001	9 254 189
	Dettes fiscales et sociales	128 675	54 554
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	229 526	176 704
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23 917		
Total IV	1 665 585	9 870 391	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	36 499 585	42 358 376	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fondation Française Ordre de Malte

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 183 465	908 981
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	984 085	970 568
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	4 567 350	464 855
	Contributions financières	20 000	55 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 773	193
Utilisations des fonds dédiés	37 955	226 358	
Autres produits	10 033	19 715	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	6 804 663	2 645 672
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	917 628	918 296
	Aides financières	1 991 561	1 214 041
	Impôts, taxes et versements assimilés	113 412	87 117
	Salaires et traitements	303 162	173 503
	Charges sociales	146 524	80 005
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	462 235	444 348
	Dotations aux provisions	350 000	
	Reports en fonds dédiés	193 418	237 415
	Autres charges	10 029	11 202
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 487 972	3 165 931
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	2 316 690	-520 258

Fondation Française Ordre de Malte

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations	13 589	13 589
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	44 961	19 949
	Autres intérêts et produits assimilés	369 426	310 146
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	512 559	199 162
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 281	46 298
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		953 819	589 147
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	227 471	77 818
	Intérêts et charges assimilées		2 487
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 268	815
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		268 740	81 121
2. Résultat financier (III-IV)		685 079	508 025
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		3 001 770	-12 232
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		426
	Sur opérations en capital	164 149	27 342
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		164 149	27 768
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	728 636	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		728 636	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-564 487	27 768
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		7 922 631	3 262 588
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		5 485 348	3 247 052
EXCÉDENT OU DÉFICIT		2 437 282	15 535
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Française de l'Ordre de Malte

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2022
Montants exprimés en EUR**

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Décembre 2022
Ce rapport contient 31 pages

Table des matières

1	Objet social	4
2	Description des moyens mis en œuvre	5
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
3.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	6
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Changement de méthode comptable	7
4.1.2	Changements d'estimation	7
4.1.3	Corrections d'erreurs	7
4.2	Principales méthodes comptables	7
4.2.1	Présentation des comptes	7
4.2.2	Méthode générale	7
4.3	Fondations abritées	8
4.3.1	Périmètre et présentation des comptes annuels	8
4.3.2	Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées	8
5	Informations relatives aux postes du bilan	9
5.1	Actif immobilisé	10
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
5.1.3	Immobilisations incorporelles	12
5.1.4	Immobilisations corporelles	12
5.1.5	Immobilisations financières	13
5.1.6	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
5.2	Actif circulant	13
5.2.1	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	13
5.2.2	Valeurs Mobilières de Placement	14
5.2.3	Disponibilités	14
5.2.4	Charges constatées d'avance	14
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	15
5.4	Fonds propres	15

5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	15
5.4.2	Actifs constitutifs de la dotation	15
5.4.3	Biens inaliénables	16
5.4.4	Dotation consommable	16
5.5	Subventions d'investissement	16
5.6	Fonds reportés et dédiés	17
5.6.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	17
5.6.2	Fonds dédiés	17
5.7	Provision pour risques et charges	18
5.7.1	Etat des dettes	19
5.7.2	Charges à payer	19
5.7.3	Produits constatés d'avance	19
6	Informations relatives au Compte de résultat	20
6.1	Produits du compte de résultat	20
6.1.1	Dons manuels	20
6.1.2	Legs, donations, assurance vie	20
6.2	Résultat financier	21
6.2.1	Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers	21
6.2.2	Charges financières	21
7	Autres informations	22
7.1	Effectif moyen	22
7.2	Honoraires du commissaire aux comptes	22
7.3	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	22
7.4	Rémunération des dirigeants	22
8	Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées	23
8.1	Bilan	23
8.2	Compte de résultat	23
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	24
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	24
9.2	Dons manuels en nature	24
9.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	24



10	Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources	25
10.1	Définition des missions sociales	25
10.2	Principe d'affectation des coûts	25
10.3	Règles d'affectation des ressources par type d'emplois	26
10.4	Solde de départ	26
10.5	Compte de résultat par origine et destination	28
10.6	Compte d'emploi des ressources	29
10.7	Autres informations	30
10.7.1	Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	30
10.7.2	Solde des ressources collectées auprès du public	30

1 **Objet social**

Conformément à ses statuts, la Fondation Française de l'Ordre de Malte poursuit ses actions en faveur des plus démunis et des plus pauvres, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis permettent contribuer efficacement aux actions et aux projets conduits par l'Ordre de Malte France, ainsi que par d'autres organismes humanitaires dans les domaines de la lutte contre la maladie, du handicap physique, mental ou social, de la protection de la mère et de l'enfant, de la protection des personnes âgées, mais également dans les domaines toujours plus urgents de l'assistance humanitaire et de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Outre ses missions hospitalières et humanitaires, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a par ailleurs une mission de protection du patrimoine culturel et historique lié à l'ordre de Malte et à la chrétienté en France et dans le monde. Des legs lui sont ainsi consentis pour assurer la pérennité de certains biens patrimoniaux, dont les revenus peuvent être affectés à des missions humanitaires propres aux buts statutaires de la Fondation, tout en exonérant ces revenus de toute forme d'impôt.

Depuis 2000 la Fondation Française de l'Ordre de Malte fait partie des rares fondations reconnues d'utilité publique en France, habilitées à abriter des fondations sous égide (appelées aussi « fondations abritées »). Cela lui permet de mener des actions philanthropiques propres à ses buts humanitaires et culturels tout en développant des opportunités de défiscalisation pour les donateurs personnel physiques ou personnel morales.

Grâce à ce dispositif, la fondation abritée, peut bénéficier des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite (notamment, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI) et se libérer des charges administratives propres à la gestion d'une œuvre philanthropique.

2 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par la Fondation afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Le soutien à toutes personnes morales ou physiques développant des actions et interventions spécifiques conformes à ses buts sociaux et aux intentions manifestées par les donateurs et testateurs ;
- Le développement de ses programmes et missions en contribuant à la sauvegarde et au respect de l'environnement ;
- La création et la gestion de structures ou établissements ;
- La réalisation et/ou la contribution à toutes manifestations ainsi que l'élaboration de tous supports de communication ;
- Le financement de formations, d'études et de recherches ayant pour objet de contribuer à la protection et à la transmission du patrimoine culturel et chrétien ainsi qu'au respect de la dignité de la vie ;
- La participation à la création ou à la gestion de lieux d'exposition consacrés en toute ou partie à l'Ordre de Malte ;
- La création, l'entretien et le financement de centres ou lieux destinés à présenter au public les richesses de toutes les traditions chrétiennes ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés pour le compte de ses fondations abritées.



3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 *Faits caractéristiques de l'exercice*

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler.

3.2 *Faits caractéristiques postérieurs à la clôture*

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif sur le plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

4.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4.2 Principales méthodes comptables

4.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

4.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4.3 Fondations abritées

4.3.1 Périmètre et présentation des comptes annuels

Les comptes annuels 2022 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par ses fondations abritées :

- Fondation Cibiel Lannelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

4.3.2 Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Le comité définit les grandes lignes de l'action de la fondation abritée et les programmes d'activités de cette dernière. Sur le plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui concerne les placements financiers. Le comité propose les actions à soutenir, étudie l'ensemble des dossiers de demande de soutien financier et se prononce sur les montants à attribuer aux bénéficiaires en émettant un avis. Le comité de Fondation s'assure également de la bonne mise en œuvre des projets soutenus par la Fondation abritée et de la bonne utilisation des fonds versés.

Un registre des procès-verbaux des réunions de comités de fondation est tenu au sein de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto.

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de Fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

5.1 *Actif immobilisé*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2021	Variations de l'exercice			31/12/2022
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donation temporaires d'usufruit	101 430	-	-	-	101 430
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	50 213	2 160	-	11 206	63 579
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	151 643	2 160	-	11 206	165 009
Terrains	5 536 765	950 000	-	-	6 486 765
Constructions	13 266 651	987 000	61 724	2 414	14 194 341
Install. techniques, matériel, outillage	73 982	21 436	1 487	-	93 931
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	151 154	199 324	24 180	-13 620	312 678
Total Immobilisations corporelles	19 028 552	2 157 760	87 391	-11 206	21 087 715
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	2 933 215	686 545	1 169 220	-	2 450 540
Participations et créances rattachés	427 386	-	-	-	427 386
Autres titres immobilisés	3 387 114	-	676 914	-	2 710 200
Prêts	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Total Immobilisations financières	3 814 500	-	676 914	-	3 137 586
Total	25 927 910	2 846 465	1 933 525	-	26 840 850

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2021	Variations de l'exercice			31/12/2022
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	33 365	32 030	-	-	65 395
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 135	3 036	-	-	9 171
Total Immobilisations incorporelles	39 500	35 066	-	-	74 566
Constructions	3 927 806	456 252	35 041	-	4 349 017
Install. techniques, matériel, outillage	20 907	2 948	627	-	23 227
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	3 948 713	459 200	35 669	-	4 372 243
Total	3 988 213	494 265	35 669	-	4 446 809

5.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.3.1 Principaux mouvements

Les principales variations de l'exercice concernent la migration du logiciel Cegid pour 13 K€.

5.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Les immobilisations incorporelles constituées de logiciels sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans.

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de l'usufruit à la date de signature de l'acte de donation par la contrepartie du poste « fonds reportés ». Elles sont amorties sur la durée de la donation.

5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

5.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Legs de terrain pour 950 K€ ;
- Legs d'appartements et parking pour 987 K€ ;
- Acquisition d'un manuscrit Chambray pour 20 K€.

5.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Construction et agencements : 5 à 60 ans
 - Gros œuvres et éléments non porteurs : 40 à 60 ans
 - Génie technique : 10 à 30 ans

- Divers agencements : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 ans

5.1.5 *Immobilisations financières*

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales variations concernent la vente des titres Casino pour 676 K€ et la reprise de dépréciation de ces titres pour 477 K€.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 137 K€ contre 3 337 K€ au 31 décembre 2021;

Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 888 K€ en 2022 contre 838 K€ en 2021.

5.1.6 *Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Au 31 décembre 2022, les biens restants destinés à être cédés s'élèvent à 2 450 K€.

5.2 *Actif circulant*

5.2.1 *Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31 décembre 2022, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 868 K€.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 295 789	-	-
Créances rattachées à des participations	427 386	427 386	-
Créances reçues par legs ou donations	868 403	868 403	-
Autres	-	-	-
Créances de l'actif circulant	210 214	210 214	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	897	897	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84	84	-
Etat et autres collectivités publiques	17 610	17 610	-
Débiteurs divers	191 624	191 624	-
Charges constatées d'avance	17 759	17 759	-
Total	1 523 762	1 523 762	-

5.2.2 Valeurs Mobilières de Placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2022, les VMP s'élèvent à 8 569 K€ et sont dépréciées à hauteur de 1 026 K€.

Par ailleurs, les plus-values s'élèvent à 1 468 K€ au 31 décembre 2022.

5.2.3 Disponibilités

L'état des comptes en banque et en caisse est le suivant :

- Comptes en banque de la Fondation : 5 449 K€ ;
- Caisse : 0,8 K€.

5.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 17 K€.

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	477 455	-	477 455	-
Créances	-	-	-	-
VMP	833 674	227 472	35 105	1 026 041
Total	1 311 129	227 472	512 560	1 026 041

5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	2 705 604	-	-	-	2 705 604
Fonds propres complémentaires	7 294 396	-	-	-	7 294 396
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	155 107	-	-	-	155 107
Réserves	-	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Report à nouveau	17 933 695	15 535	-	-	17 949 230
Résultat de l'exercice	15 536	-15 535	2 437 283	-	2 437 284
Total	28 104 339	-	2 437 283	-	30 541 621

5.4.2 Actifs constitutifs de la dotation

La dotation initiale de la Fondation Française de l'Ordre de Malte s'élève à 1 067 K€. Conformément aux statuts de la fondation, elle a été accrue de produits des libéralités sans affectation spéciale, que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie, ainsi que d'une fraction des excédents des ressources annuelles.

Ainsi, au 31 décembre 2022, elle s'élève à 10 000 K€.

Nature de l'actif	Descriptif et localisation de l'actif	Valeur immobilisée brute	Valeur immobilisée nette	Dernière valorisation connue
Financiers	Valeurs mobilières de placement	3 056 K€	3 056 K€	Cf paragraphe 5.2.2
Biens immobiliers	Biens immobiliers situés en France métropolitaine	6 944 K€	5 148 K€	16 713 K€

Les actifs financiers ont été estimés au 31 décembre 2022 et font l'objet d'une description en 5.2.2.

5.4.3 *Biens inaliénables*

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ». Au 31 /12/2022, ils sont composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1 700 000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31 /12/2022 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 8 300 000 €.

5.4.4 *Dotation consommable*

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommées est enregistrée en produits en fonction d'un plan pluriannuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Au 31 décembre 2022, ces dotations consommables s'élèvent à 450 K€ relatives uniquement aux fondations abritées.

5.5 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

- **Tableau des subventions d'investissements**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	267 742	-	-	267 742
Quotes-parts virées au résultat	82 974	11 057	-	94 031
Montant net en fonds propres	184 768	11 057	-	173 711

5.6 Fonds reportés et dédiés

5.6.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

Ressources	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	Montant global
Legs et donations	2 970 715	849 186	1 402 715	2 417 186
Donations temporaires d'usufruit	68 065	-	32 030	36 035
Total	3 038 780	849 186	1 434 745	2 453 221

La Fondation a reçu une donation temporaire d'usufruit durant l'exercice 2020.

Cette donation porte sur 150 parts sociales d'une SCI située à Paris. Cette donation, pour une durée de 3 ans et 2 mois, a débuté le 15 décembre 2020 et se terminera le 14 février 2024.

5.6.2 Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

Fonds dédiés 2022	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds Dédiés Cibiel Lannelongue	41 703	-	21 807	19 896
Fonds Dédiés St Mère Eglise	17 710	-	9 690	8 021
Dons affectés Lepreux	1 580	3 010	-	4 590
Dons affectés Fleuron St Michel	2 820	1 000	-	3 820
Dons affectés Fleuron St Jean	410	-	-	410
Dons affectés Bethleem	-	3 075	-	3 075
Dons affectés Liban	1 477	232	-	1 709
Dons affectés Chavassieux St Etienne	410	-	-	410
Dons affectés Chrétiens d'Orient	1 000	-	-	1 000
Dons affectés Inde	11 800	7 500	-	19 300
Dons affectés Sénégal	2 000	-	-	2 000
Dons affectés Rochefort Autistes	7 800	6 000	-	13 800
Dons affectés Syrie	90	-	-	90
Dons affectés Maison St Fulbert	3 280	-	-	3 280
Foyer Ulysse	-	5 400	600	4 800
Dons Chapelle Maison Ferrari	92 820	34 000	-	126 820
Dons Notre Dame	9 983	-	-	9 983
Dons Secourisme UDIOM 75	164	-	-	164
Foods Trucks	2 550	-	2 550	-
Fonds dédiés donation Lèpre	507 279	133 202	3 308	637 172
TOTAL	704 876	193 419	37 955	860 340

5.7 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques	-	350 000	-	350 000
Provisions pour charges	4 471	-	115	4 356
Total	626 747	350 000	115	354 356

Au 31 décembre 2022, une provision pour litige de 350 K€ a été comptabilisée.

5.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-	-	-	-
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	253 045	-	-	253 045
Fournisseurs et comptes rattachés	132 419	132 419	-	-
Dettes des legs ou donations	898 002	898 002	-	-
Personnel et comptes rattachés	57 727	57 727	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	48 639	48 639	-	-
Etat et autres collectivités publiques	22 309	22 309	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	229 527	229 527	-	-
Produits constatés d'avance	23 918	23 918	-	-
Total	1 665 586	1 412 540	-	253 045

5.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	103 637
Factures non parvenues	103 637
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	52 163
Congés provisionnés	19 578
Provision CET	13 149
Charges sociales sur congés payés	11 598
Charges sociales sur CET	7 838
Autres dettes fiscales et sociales	47 800
Personnel	25 000
Organismes sociaux	8 800
Etat	14 000
Autres dettes	213 001
Total	416 601

5.7.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement relatifs aux loyers perçus pour 24 K€.

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

6.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	2022	2021
Ventes de prestations de services	1 183 466	908 981
Dons manuels	984 085	970 568
Legs, donations et assurance-vie	4 567 350	464 446
Contributions financières	20 000	55 000
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	1 773	194
Utilisations des fonds dédiés	37 955	226 359
Autres produits	10 034	20 126
Total	6 804 663	2 645 673

6.1.1 Dons manuels

Ce poste comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte. Les dons reçus sont comptabilisés en produits ; seuls les dons affectés non utilisés à la fin de l'exercice font l'objet d'un retraitement en fonds dédiés.

Les dons figurant dans les produits de l'exercice, pour un montant de 984 K€.

6.1.2 Legs, donations, assurance vie

Les produits liés aux legs s'élèvent à 4 567 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- Legs acceptés au cours de l'exercice : 3 526 K€ ;
- Autres produits sur legs et donations : 465 K€ ;
- Cessions de biens reçus en legs : 531 K€
- VNC des biens reçus en legs : - 509 K€ ;
- Reports en fonds reportés : - 849 K€ ;
- Reprises de fonds reportés : 1 402 K€.



6.2 *Résultat financier*

6.2.1 *Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers*

Le total des produits financiers s'élève à 954 K€ et se décomposent essentiellement de la manière suivante :

- Les revenus des titres de participations et VMP s'élèvent à 427 K€ ;
- Les produits de cession de VMP s'élèvent à 13 K€
- Les reprises sur provision des immobilisations financières et VMP s'élèvent à 513 K€.

6.2.2 *Charges financières*

Les charges financières s'élèvent à 269 K€ et correspondent aux dotations pour dépréciations sur immobilisations financières pour 227 K€ et à la moins-value réalisée par la cession de titres pour 41 K€.

7 Autres informations

7.1 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	3
Ouvriers	
Total	5

7.2 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant TTC 2022
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	16 000 €
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	16 000 €

7.3 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

7.4 Rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la Fondation n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

8 Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées

8.1 Bilan

	Actif net				TOTAL
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	90 443				90 443
Immobilisations corporelles	16 715 472				16 715 472
Bien reçus par legs	2 450 540				2 450 540
Immobilisations financières	3 137 586				3 137 586
Total	22 394 041	-			22 394 041

	Actif circulant				TOTAL
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	
Créances	1 078 617				1 078 617
Comptes de liaison	5 237	79 796		85 033	-
VMP	7 169 102	374 658			7 543 760
Disponibilités	5 435 956	16 193	13 257		5 465 407
Charges constatées d'avances	17 760				17 760
Total	13 706 674	470 647	13 257	85 033	14 105 546
Total actif	36 100 715	470 647	13 257	85 033	36 499 587

	Passif				
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Fonds propres					
Fonds propres	10 155 107				10 155 107
Réserves	0				0
Report à nouveau	17 949 231	41 703	17 710	59 413	17 949 231
Résultat	2 437 283	21 807	9 690	31 497	2 437 283
Total	30 541 620	19 896	8 021	27 916	30 541 620
Autres fonds propres	173 711	450 751			624 462
Total fonds propres	173 711	470 647	8 021		31 166 082
Provisions, fonds dédiés et fonds reportés	3 640 001			27 916	3 667 917
Dettes					
Emprunts et dettes financières	253 045				253 045
Comptes de liaison	79 796		5 237	85 033	-
Dettes fournisseurs et sociales	132 419				132 419
Autres dettes	1 280 121				1 280 121
Total	1 745 381	-	5 237	85 033	1 665 586
Total Passif	36 100 715	470 647	13 257	85 033	36 499 587

8.2 Compte de résultat

	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Ventes de prestations	1 183 466				1 183 466
Ressources liées à la générosité du public	5 325 349	224 796	1 290		5 551 435
Contributions financières	20 000			-	20 000
Utilisation des fonds dédiés	6 460				6 460
Reprise du résultat des FSE				31 496	31 496
Autres produits	11 807				11 807
Total des Produits d'exploitation	6 547 082	224 796	1 290	31 496	6 804 664
Autres achats et charges externes	898 943	7 705	10 980		917 628
Masse salariale	449 687				449 687
Aides financières	1 731 561	260 000			1 991 561
Dotation aux amortissements et provisions	812 235				812 235
Reports en fonds dédiés	193 419				193 419
Reports du résultat des FSE	-				-
Autres charges	123 442				123 442
Total des Charges d'exploitation	4 209 287	267 705	10 980	-	4 487 972
Résultat d'exploitation	2 337 795	42 909	9 690	31 496	2 316 692
Produits financiers	932 717	21 102			953 819
Charges financières	268 740				268 740
Résultat financier	663 977	21 102	-	-	685 079
Produits exceptionnels	164 149				164 149
Charges exceptionnelles	728 636				728 636
Résultat exceptionnel	- 564 488	-	-	-	- 564 488
Excédent ou déficit	2 437 285	21 807	9 689	31 496	2 437 284



9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant.

9.2 Dons manuels en nature

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2022 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

9.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement d'indemnité de départ à la retraite.

10 **Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources**

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2022, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06.

Certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010. Ces règles sont les suivantes :

- Définition des missions sociales ;
- Principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement ;
- Règle d'affectation des ressources par type d'emplois.

10.1 **Définition des missions sociales**

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- D'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française où l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- La recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- De recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

Les montants inscrits dans la rubrique « Missions sociales / Réalisées en France/ Actions réalisées par l'organisme » représentent les amortissements relatifs aux actifs immobiliers issus de la générosité du public, dont les revenus qu'ils génèrent figurent en « Ressources liées à la générosité du public / Autres produits liés à la générosité du public ».

10.2 **Principe d'affectation des coûts**

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base d'une règle d'affectation pré-établie.

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il est précisé que pour les fondations abritées, outre les coûts directs des actions menées, l'ensemble des dépenses afférentes est affecté aux missions sociales.

10.3 Règles d'affectation des ressources par type d'emplois

Il a été retenu que :

- Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)
- Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les revenus générés par les actifs de la Fondation (produits des loyers, produits financiers.)

10.4 Solde de départ

Conformément aux évolutions liées à l'application du règlement ANC n°2018-06 il a été procédé à une redéfinition du solde de ressources liées à la générosité du public en début d'exercice. Ce calcul a été effectué en conformité avec l'article 432-19 précisant que « le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que les fonds propres, à l'exception de la dotation initiale, de la dotation consommable et des subventions d'investissement, étaient constitués de ressources issues de la générosité du public et que les immobilisations ont été financées par des fonds issus de la générosité du public. Ainsi, le solde de ressources issues de la générosité du public a été calculé de la façon suivante :

Libellés	Montant
Dotation initiale au 31/12/21	1 067 143
Fonds propres fondations abritées	450 751
Subventions d'investissements	184 767
Fonds propres au 31/12/21	28 739 857
Fonds propres issus de la Générosité publique	27 037 196
Actifs immobilisés nets	21 462 243
Actifs non financés par la générosité publique	184 767
Actifs immobilisés nets financés par la générosité publique	21 277 476
Solde de générosité disponible	5 759 720



Fondation Française de l'Ordre de Malte
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
Décembre 2022

En complément de ce solde, la Fondation dispose de biens immobiliers légués. Ces éléments sont constitutifs de ressources reportées issues de la générosité du public non disponibles. En cas de cession de ces biens immobiliers, les produits générés viendront en complément du solde de générosité disponible.

10.5 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	984 085	984 085	970 568	970 568
- Legs, donations et assurance-vie	4 567 350	4 567 350	464 856	464 856
- Mécénat	-	-		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 007 894	1 007 894	1 400 715	1 400 715
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	20 000			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 826			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	11 057			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	512 560	512 560	199 276	199 276
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEJES ANTERIEURS	37 955	37 955	226 359	226 359
TOTAL	7 152 727	7 109 844	3 261 773	3 261 773
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	793 725	762 668	442 202	442 202
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 991 561	1 991 561	1 555 372	1 555 372
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			35 000	35 000
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 088 564	1 088 564	826 038	826 038
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 703	58 878	72 392	72 392
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	577 472	577 472	77 818	77 818
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEJES DE L'EXERCICE	193 419	193 419	237 415	237 415
TOTAL	4 715 444	4 672 561	3 246 237	3 246 237
EXCEDENT OU DEFICIT	2 437 283	2 437 283	15 536	15 536



Fondation Française de l'Ordre de Malte
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
Décembre 2022

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

10.6 Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022		2021		RESSOURCES PAR ORIGINE	2022		2021	
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES					1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Réalisées en France					1.1 Cotisations sans contrepartie	-			
- Actions réalisées par l'organisme	762 668		442 202		1.2 Dons, legs et mécénat				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 991 561		1 555 372		- Dons manuels	984 085		970 568	
1.2 Réalisées à l'étranger					- Legs, donations et assurance-vie	4 567 350		464 856	
- Actions réalisées par l'organisme					- Mécénat				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			35 000		1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 007 894		1 400 715	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS									
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 088 564		826 038						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-								
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT									
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	58 878		72 392						
TOTAL DES EMPLOIS	3 901 670		2 931 004		TOTAL DES RESSOURCES	6 559 329		2 836 139	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		512 560		199 276
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	577 472		77 818		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		37 955		226 359
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	193 419		237 415						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE									
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 437 283		15 536						
TOTAL	7 109 844		3 261 773		TOTAL	7 109 844		3 261 773	
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 188 632		17 720 650	
					RESSOURCES REPORTEES ISSUES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE NON DISPONIBLES REPRESENTES PAR DES ACTIFS IMMOBILIERS	-	11 428 912		
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 759 720			
					(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 437 283		15 536	
					(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	783 346		547 554
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	7 413 657		17 188 632	



10.7 *Autres informations*

10.7.1 *Variation des fonds dédiés collectés auprès du public*

L'ensemble des fonds dédiés de la Fondation sont liés à la générosité du public. Les variations de fonds dédiés sont décrites au paragraphe 5.6.2.

10.7.2 *Solde des ressources collectées auprès du public*

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2022 s'élève à 7 413 657 €.